

Guide du parent Préscolaire

2022-2023



3075, rue du Golf
Québec (Québec) G2A 1G1
Téléphone : 418 686-4040 poste 4004
Télécopieur : 418 847-8260
Ecole.chateau-eau@cscapitale.qc.ca



Chers parents,



Nous sommes très heureux de vous compter parmi la grande famille de l'école de Château-d'Eau. Toute l'équipe est prête à recevoir chacun des enfants et est très motivée à le guider dans le développement de son plein potentiel pour la prochaine année.

La transition scolaire est un moment, nous le savons tous, qui peut amener certaines émotions ou inquiétudes. Soyez assurés que nous travaillerons en équipe pour faciliter l'intégration, la progression et le bien-être de tous. Pour répondre dès maintenant à certaines questions, je vous invite à consulter ce présent guide. Il se veut un outil vous permettant de faire un survol de notre école.

Pour obtenir certains renseignements généraux au sujet du préscolaire, vous pouvez consulter le lien suivant : <https://www.cscapitale.qc.ca/transitionvers-la-maternelle/>

Nous avons hâte de vous rencontrer et d'amorcer le cheminement scolaire de votre enfant avec vous.

Bienvenue chers parents,

Carine Dubé
Directrice



TABLE DES MATIERES

Notre école	4
Nos valeurs.....	4
Nos orientations	4
Nos projets.....	4
Présence à l'école	4
Horaires et assiduité	5
Horaire journalier et cyclique	5
Calendrier annuel	5
Horaire de classe	6
Programmes	6
Matériel nécessaire	6
Services aux élèves	7
Activités et sorties scolaires	7
Sorties scolaires	7
Activités parascolaires et collectives	7
Visiteurs et arrivée à l'école	8
Circulation pendant les heures de cours	8
Maladies ou problèmes particuliers chez un enfant	8
Blessures et accidents	8
Fiche urgence santé	9
Administration de médicaments et symptômes durant la journée.....	9
Nutrition	9
Tenue vestimentaire	10
Responsabilités	10
Respect du matériel de l'école	10
Objets personnels de la maison apportés à l'école	10
Utilisation d'internet et des outils électroniques	11
Communications aux parents	11
Vouvoiement	11
Transport scolaire	11
Service de garde	12
Fermeture en cas de tempête ou de bris	12
Plaintes des parents ou des enfants	12
Bien vivre ensemble	13
Manquements majeurs : nos interdits!	14
Violence et intimidation	15

INFORMATIONS GÉNÉRALES

1. NOTRE ÉCOLE

<https://www.cscapitale.qc.ca/ecole/ecole-de-chateau-deau/>

Nos valeurs : *l'engagement, la persévérance et l'épanouissement*

Pour réussir, apprendre, découvrir et progresser, je m'implique dans mes apprentissages et j'agis en élève RESPONSABLE et ENGAGÉ.

- a) Je m'applique dans mes travaux en classe et je les exécute en faisant de mon mieux.
- b) Je participe au maintien d'un climat propice à la réussite en classe.
- c) Je persévère, du mieux possible, devant les défis que je rencontre, car des adultes sont là pour me soutenir.

Nos orientations :

- Le bien-être physique et psychologique de chacun
- Une éducation adaptée aux besoins de tous
- Les approches collaboratives : un outil pour favoriser les échanges constructifs

PROJET SAC (Santé, Arts, Culture) : <https://cscapitale-ecole-dechateau-deau.ca/ecole/notre-ecole/>

Le SAC est un projet commun qui permet d'offrir un parcours diversifié du préscolaire à la fin du primaire lié à 3 domaines spécifiques : la Santé et l'activité physique, les Arts et la Culture. Ce projet permet aux élèves d'explorer, de développer des habiletés, de s'approprier des stratégies et de s'épanouir à travers 3 domaines d'apprentissage précis et complémentaires. Le SAC offre des occasions uniques d'augmenter la motivation scolaire, de nourrir leur sentiment de compétence et d'appartenance leur permettant ensuite de développer leur propre identité en devenant des citoyens à part entière.

PROJET BOUGE

Le projet Bouge permet aux élèves de vivre différentes activités tant en classe, dans la cour qu'au service de garde leur permettant d'être actifs au quotidien. Il se déploie de différentes façons.

<https://cscapitale-ecole-dechateau-deau.ca/ecole/notre-ecole/>

2. PRÉSENCE À L'ÉCOLE

Les élèves sont tenus d'être présents à l'école tous les jours indiqués au calendrier scolaire. Seul un avis écrit de la direction de l'école peut changer les jours de classe prévus au calendrier scolaire.

Absence prévue : Vous êtes invités à motiver l'absence de votre enfant par le biais de Portail des parents <https://portailparents.ca/> . Un procédurier vous sera envoyé en début d'année à cet effet. Aussi, vous pouvez aviser l'enseignant par écrit de la date et du motif de l'absence. Lors d'absence prolongée, l'enseignant n'est pas tenu de remettre une planification pour les journées d'absence. Une absence de plus de quatre jours doit être signifiée au secrétariat.

Absence imprévue : Les parents sont tenus d’avertir et de justifier toute absence, par téléphone, au secrétariat de l’école au 418 686-4040, poste 3040. Ils doivent également avertir le service de garde en laissant un message au 418-686-4040, poste 3044.

3. HORAIRES ET ASSIDUITÉ

a) HORAIRE JOURNALIER

Maternelle	Primaire
8 h 05 à 10 h 32	8 h 10 à 11 h 30
12 h 50 à 15 h 15	12 h 55 à 15 h 15



Le matin, à compter de 8 h 05 et l’après-midi à compter de 12 h 05, après le son du carillon, les enfants prennent leur rang pour l’entrée. Toutefois, ils ne doivent pas se présenter à l’école avant 8 h et avant 12 h 45, **car il n’y a pas de surveillance**. Avant ces heures de cours, les classes de maternelle ne sont pas encore ouvertes pour accueillir les élèves.

Retard : Les parents doivent téléphoner à l’école dès que possible. À son arrivée, l’élève doit se présenter au secrétariat pour éviter que nous vous appelions pensant que votre enfant est absent.

Lors des journées pédagogiques, seulement les élèves inscrits au service de garde peuvent se présenter dans la cour d’école entre 6 h 45 et 17 h 45.

b) HORAIRE CYCLIQUE

L’horaire scolaire comporte des cycles de 10 jours. L’horaire quotidien de la classe s’insère dans cet horaire cyclique. Il importe de bien consulter l’horaire des spécialités basés sur l’horaire cyclique pour bien préparer votre enfant aux périodes d’éducation physique. Il y a également des périodes de fréquentation de la bibliothèque de l’école.

Vous pouvez suivre l’horaire des cycles en regardant le calendrier scolaire. Chaque jour cycle est indiqué en haut à droite de chacune des dates.

c) CALENDRIER ANNUEL

Le calendrier annuel vous permet d’identifier les jours de classe, les journées pédagogiques, les congés, les jours cycliques, les débuts et les fins d’étapes.

https://www.cscapitale.qc.ca/wp-content/uploads/2020/02/5235_csc_calendrier_prim_general_2020-21_3outline_web.pdf





d) HORAIRE DE LA CLASSE

Chaque enseignant est responsable de l'horaire des activités qui permettront aux enfants de se développer selon les différentes compétences des domaines du programme-cycle au préscolaire. Cet horaire peut varier à chaque jour et selon l'enseignant. Différents outils peuvent vous être proposés pour accompagner votre enfant (ex : un plan hebdomadaire ou mensuel).

4. Le programme du préscolaire

Depuis septembre 2021, un nouveau programme-cycle est offert aux enfants du préscolaire. Le mandat de se dernier se déploie par des orientations liées au développement global et à la prévention à travers 5 domaines de développement de compétences :

- Domaine physique et moteur
- Domaine cognitif
- Domaine langagier
- Domaine social
- Domaine affectif

5. MATÉRIEL NÉCESSAIRE

Chaque parent reçoit une liste de fournitures scolaires à se procurer avant la rentrée. Tout le matériel identifié doit être placé dans un sac à dos robuste (avec deux bretelles). La serviette sert aux périodes de détente. Nous suggérons que les enfants aient deux paires de chaussures (une pour la classe et une pour le service de garde). Pour le couvre-tout, il importe que ce dernier soit muni de poignets (avec élastiques ou velcro) afin d'éviter les désagréments.

6. SERVICES AUX ÉLÈVES

Différents services sont mis en place dans les classes pour accompagner les enfants et soutenir les enseignants dans leur mission. Cependant, selon les besoins de votre enfant et pour favoriser sa réussite à l'école, l'équipe d'intervenants pourrait faire appel, avec votre accord, à l'un ou l'autre des services suivants. Si vous avez des inquiétudes, n'hésitez pas à en parler avec l'enseignante de votre enfant.



- a) *Projet Aide à la classe* tous les jours
- b) Psychologue scolaire pour les besoins de l'enfant à l'école;

- c) Orthophoniste (au préscolaire et en 1^{re} année, spécifiquement, selon un dépistage préalable)
- d) Orthopédagogue (projets définis à l'interne)
- e) TES (au besoin, selon les priorités parmi les autres élèves)
- f) École de la vue
- g) Hygiéniste dentaire
- h) Francisation
- i) Plan d'intervention (selon les besoins)
- j) <https://www.cscapitale.qc.ca/prescolaire-et-primaire/ehdaa-et-besoins-particuliers/>

7. ACTIVITÉS ET SORTIES SCOLAIRES

SORTIES SCOLAIRES

Elles sont obligatoires, diversifiées et gratuites. Vous recevrez la liste des sorties et activités ciblées par les enseignants au courant de l'automne.

ACTIVITÉS PARASCOLAIRES – COMMANDOS DU CHÂTEAU

Deux fois par année (session d'automne et session d'hiver), les enfants ont l'occasion de s'inscrire à des activités parascolaires. Au moment venu, vous serez avisés et invités à inscrire électroniquement, si vous le désirez, votre enfant à l'une ou l'autre des activités. Ces activités sont payantes.

Tous les élèves de l'école sont des COMMANDOS. Être un COMMANDO implique à tendre à développer et démontrer les caractéristiques suivantes : CURIEUX, OBSERVATEUR, MOTIVÉ, ACTIF, NOVATEUR, DÉTERMINÉ ET SOUCIEUX. Au fil des mois, les élèves se démarquant dans l'une ou l'autre de ces caractéristiques seront honorés et reconnus au sein de leurs pairs.

ACTIVITÉS COLLECTIVES

À différents moments dans l'année et selon les différents projets en cours, des activités collectives sont vécues pour animer la vie pédagogique de votre enfant, soutenir sa motivation scolaire et développer son sentiment d'appartenance.

8. VISITEURS

Par mesure de sécurité, les visiteurs et les parents sont priés de passer par la porte principale de l'école; ils doivent toujours **se présenter au secrétariat** et demander l'autorisation d'entrer en spécifiant la raison de leur venue. **À moins d'une invitation de la part d'un membre du personnel, aucun visiteur ne peut circuler sans autorisation dans l'école pendant et en dehors des heures de classe.**



Pour rencontrer un membre du personnel ou la direction de l'école, les parents doivent s'assurer de la disponibilité de cette personne en prenant rendez-vous.

Si les parents téléphonent à l'école et que la personne qu'ils désirent joindre est occupée, ils laissent le message et l'appel leur sera retourné dans les plus brefs délais.

9. ARRIVÉE À L'ÉCOLE

Pour la sécurité, lorsque les parents viennent reconduire leur enfant, il est recommandé de le faire descendre devant l'entrée principale de l'école ou sur la rue Du Jardin. Un brigadier scolaire pourra ainsi les faire traverser en toute sécurité. L'accès au stationnement est limité aux détenteurs de vignettes.

Aucun parent ou visiteur ne peut se présenter dans la cour d'école entre 6 h 45 et 17 h 45 sans autorisation lors des jours de classe et lors des journées pédagogiques.

10. CIRCULATION PENDANT LES HEURES DE COURS

En tout temps, les élèves marchent dans l'école chaussés convenablement (ex. : souliers, espadrilles). Lors des heures de classe, ils se déplacent en silence. Pendant les heures de cours, la circulation doit être limitée et autorisée par un enseignant. Aux sorties, les élèves s'habillent calmement et quittent au son de la cloche.

11. MALADIES OU PROBLÈMES PARTICULIERS CHEZ UN ENFANT

Si votre enfant est atteint d'une maladie contagieuse (streptocoque, varicelle, 5e maladie, etc.) ou parasitaire (pédiculose, gale, etc.), il est essentiel d'en informer rapidement le secrétariat de l'école afin d'éviter les contagions ou la prolifération dans l'école.

Si un enfant est malade en cours de journée, les premiers soins seront assurés par une personne qualifiée (formation Secourisme en milieu scolaire). Si son état de santé nécessite plus que les premiers soins ou en cas d'accident, les parents seront avisés par téléphone afin qu'ils prennent les mesures nécessaires.

Blessures et accidents

En cas d'accident, le personnel formé en secourisme prodiguera les premiers soins. Si l'état de l'enfant nécessite un transport immédiat en taxi ou en ambulance, les parents seront informés le plus tôt possible de la situation et où leur enfant a été conduit. Les frais de transport, les frais reliés à des bris (ex. : lunettes) ou à des consultations (ex. : dentiste) sont assumés par les parents. Nous encourageons les parents à se prévaloir d'une **assurance accident pour leur enfant**.

Fiche Urgence santé

Vous devez valider les informations sur la fiche Urgence santé et nous la retourner dans les plus brefs délais. Les parents doivent **indiquer** à l'école **une personne à rejoindre en tout temps en cas d'urgence**. De plus, il est obligatoire que les numéros de téléphone des parents soient toujours exacts et disponibles. **S'il y a des modifications en cours d'année, nous vous demandons d'en informer le secrétariat.**

Administration de médicaments

Il est important de savoir que le personnel de l'école n'administrera aucun médicament sauf pour les cas d'enfants présentant des conditions médicales chroniques (ex. : déficit de l'attention, asthmes, allergies, diabète). Dans ces seuls cas, une entente devra être prise avec la direction et **les formulaires d'autorisation devront être dûment remplis par les titulaires de l'autorité parentale**. Pour les enfants qui prennent des antibiotiques, veuillez demander au médecin la posologie « matin et soir ».

Symptômes durant la journée

Les élèves qui soudainement présentent les symptômes suivants (dont ceux s'apparentant au COVID) devront quitter l'école : vomissements, diarrhée importante, apparitions de rougeurs ou de plaques, écoulement nasal abondant, conjonctivite, fièvre de plus de 38°C ou tout autre symptôme risqué pour la santé des autres élèves. Dans chacun de ces cas, nous demanderons aux parents de venir chercher leur enfant. Dans le cas où les parents ne pourront être joints, nous appellerons la personne à contacter en cas d'urgence, d'où l'importance de nous fournir le nom et le numéro de téléphone de cette personne (fiche Urgence santé).

Pour les cas s'apparentant au COVID, le protocole sera mis en place et les parents devront venir chercher leur enfant immédiatement. Le retour en classe pourra avoir lieu 48 heures après la fin des derniers symptômes.

Enfin, pour les enfants présentant un risque de choc anaphylactique en raison d'une allergie alimentaire ou d'une piqûre d'insecte, le protocole d'intervention en milieu scolaire s'appliquera.

12. NUTRITION

Pour la collation, seuls les fruits frais, les légumes frais et le fromage sont acceptés. La gomme, les barres tendres, les muffins et autres friandises sont interdits en tout temps. Cependant, il se peut qu'à l'occasion de fêtes spéciales, on puisse faire exception à ce règlement. Les parents en seront avisés par écrit. Pour la classe, il faut prévoir DEUX collations par jour à mettre dans le sac de l'enfant et non dans la boîte à lunch.



13. TENUE VESTIMENTAIRE

Chaque classe du préscolaire a son vestiaire adjacent à la classe pour y ranger leurs vêtements et accessoires.

Les élèves doivent être convenablement et proprement vêtus. La culotte et la jupe courtes, les vêtements et les « gougounes » (tong) de plage, le gilet-bedaine, les vêtements troués, les tenues portant des images de violence et les souliers à roulettes sont interdits à l'école. Les chaussures qui marquent le plancher sont également interdites.

Pour l'éducation physique, l'enfant a besoin d'espadrilles et de vêtements pour se changer, si nécessaire.

Il faut changer de chaussures à l'intérieur de la classe selon la saison et la température et toujours porter des chaussures à l'école, c'est une question de sécurité. Chaque item doit être clairement identifié.

Compte tenu de l'importance que nous accordons aux activités physiques dans notre école et de la période quotidienne de jeux extérieurs, les enfants doivent être convenablement vêtus en TOUT TEMPS (ex. : pluie fine, froid).



14. RESPONSABILITÉS

Respect du matériel de l'école

L'école met à la disposition des élèves beaucoup de matériel (ex : livres, manuels, ordinateurs, jeux, matériel d'éducation physique, etc.). Il importe d'en prendre soin et de l'utiliser à bon escient. **Des frais pourront être exigés aux parents en cas d'usure prématurée, de bris volontaire ou de perte de matériel.**

Objets personnels de la maison apportés à l'école

Par mesure de sécurité, il est interdit de circuler avec des objets véhiculant sur le terrain de l'école (vélo, planche à roulettes, etc.) pendant les heures de classe et du service de garde. Les vélos doivent être fixés aux supports prévus à cet effet de 6 h 45 à 17 h 45. Il est de votre responsabilité de vous assurer d'avoir un bon cadenas et que votre enfant connaisse les règles de sécurité routière à vélo. L'école n'est pas responsable des bris ou vols qui pourraient survenir.

Pour éviter les bris ou les vols, les objets électroniques (téléphones, iPod, tablette, etc.) sont également interdits. Les autres jouets ou objets non essentiels pour les travaux scolaires (billes, cartes, etc.) doivent être autorisés par l'enseignant ou l'éducateur du service de garde de votre enfant et la direction. Évidemment, aucun échange ne sera accepté et leur utilisation sera permise seulement dans la cour d'école.



Utilisation d'internet et des outils électroniques

Internet et tout le matériel de notre parc informatique servent à favoriser l'apprentissage de nos élèves et ajoutent une plus-value à l'enseignement. Toutes autres utilisations, sites interdits, manipulations frauduleuses, cyberintimidation ou vandalisme, seront sanctionnées.

N.B. Les objets non autorisés seront confisqués et les parents seront informés de la situation par un membre de l'équipe-école. **L'école n'est pas responsable des pertes ou des vols.**

15. COMMUNICATIONS AUX PARENTS

- a) Communication aux parents (1 communication en octobre et 3 bulletins – novembre – mars - juin)
- b) Première rencontre de parents : 25 août 2022, 18h30
- c) Rencontre individuelle avec l'enseignant
- d) *Avis de Château* envoyé aux parents mensuellement par courriel
- e) Assemblée générale des parents pour élire les représentants au C.É. le 14 septembre 2022, 18 h 30
- f) Participer au C.E, à des sorties ou activités de classe
- g) Visite du site de l'école
- h) MosaikPortail <https://portailparents.ca/accueil/fr/>

16. VOUVOIEMENT

Tous les élèves s'adressent convenablement aux adultes. Ils vouvoient tous les adultes et ils utilisent les termes « Madame » et « Monsieur » lorsqu'ils s'adressent au personnel de l'école.

17. TRANSPORT SCOLAIRE

Lien : <https://www.cscapitale.qc.ca/transport-scolaire/>

La Commission scolaire est responsable de l'organisation du transport scolaire. Le parent doit absolument inscrire son enfant s'il désire se prévaloir de ce service le matin, le midi ou le soir.

En cas de problème, il est possible de discuter avec le chauffeur. Si l'enfant ou ses parents ne sont pas satisfaits, la direction pourra apporter un appui pour tenter de trouver une solution.

Tout élève doit respecter la propriété d'autrui et les règles de sécurité dans l'autobus. Il est interdit de manger, de boire, de mâcher de la gomme dans les véhicules scolaires. Les enfants doivent s'asseoir dès qu'ils montent dans l'autobus et attendre que le véhicule soit arrêté pour se lever et descendre. Aucun crie n'est toléré. L'aire de stationnement doit être quittée rapidement à l'arrivée et il est essentiel de monter dans le véhicule dès la sortie de l'école. En cas de non-respect des règles de sécurité et d'usager du transport scolaire, des avis de manquement peuvent être émis.

Vidéos pour le préscolaire :

- Prendre l'autobus : <https://www.youtube.com/watch?v=nvB159joPlw>
- À bord de l'autobus : <https://www.youtube.com/watch?v=XtObAax9m-0>



18. SERVICE DE GARDE

Pour fréquenter le service de garde, l'inscription est obligatoire. Pour ce faire, veuillez contacter Mme Lucie Légaré au poste 3045. L'inscription est possible à tout moment dans l'année.

Le service de garde est ouvert pour les élèves inscrits de 7h à 17h45.

Il est également ouvert lors des journées pédagogiques. Une inscription distincte (par voie électronique) au préalable est nécessaire.

Le midi, les enfants doivent apporter un repas froid ou leur repas chaud dans leur thermos. Il importe de prévoir une collation dans la boîte à « lunch » pour la fin de journée.

Pour davantage de détails, veuillez consulter notre guide de régie interne.

19. FERMETURE EN CAS DE TEMPÊTE OU DE BRIS

<https://www.cscapitale.qc.ca/>

Lors de tempêtes de neige, la commission scolaire de la Capitale communiquera avec les médias pour confirmer la fermeture de l'école. Vous pourrez donc trouver l'information nécessaire en écoutant les divers médias ou en allant visiter le site web www.cscapitale.qc.ca. Il peut aussi survenir un imprévu qui oblige la fermeture de l'école (problèmes de chauffage, de plomberie, d'électricité, etc.). Il est important que votre enfant et vous prévoyiez un endroit sécuritaire où il pourra se rendre si cette éventualité se présente.

20. PLAINTES DES PARENTS OU DES ENFANTS

Si l'élève et son parent ont des interrogations ou des insatisfactions à manifester, ils sont invités à communiquer dans les plus brefs délais avec la personne concernée dans un premier temps, puis avec la direction si la réponse leur semble incomplète ou insatisfaisante. Il est également possible, si une entente satisfaisante n'est pas identifiée entre l'école et le parent, de porter plainte au secrétariat général par le biais du lien suivant : <https://www.cscapitale.qc.ca/processus-de-plainte/>



BIEN VIVRE ENSEMBLE

Règles de conduite de l'école et mesures de sécurité

Pour bien vivre ensemble, il importe de se doter de règles de conduite claires et comprises par les enfants. Voici les 4 règles qui régissent nos enseignements et nos interventions.

Un **manquement mineur** concerne les règles de l'école. S'il y a répétition de ces manquements, nous appliquerons une démarche d'intervention éducative graduée. La collaboration de la famille est également essentielle afin de faire cesser ces manquements répétitifs.

RÈGLE	EXEMPLES DE MANIFESTATIONS	RAISONS	Exemples d'interventions
1 Je me respecte et je respecte les autres dans mes paroles et dans mes gestes.	Je suis poli. Je joue de façon sécuritaire. Je ne lance aucun projectile (ex. : balle de neige, caillou, etc.). Je suis honnête. Je règle mes problèmes en discutant.	Pour me sentir en sécurité Pour me faire des amis Pour permettre à chacun d'être ce qu'il est Pour faciliter mes apprentissages Pour faciliter mes habiletés sociales	<i>Fiche de réflexion,</i> <i>Travail communautaire;</i> <i>Apprentissage du comportement attendu;</i>
2 J'écoute et j'agis selon les consignes demandées.	Je fais ce qui est demandé. Je m'habille convenablement selon les saisons et les consignes de l'école. J'arrive et je quitte à l'heure	Pour assurer ma sécurité et celles des autres Pour assurer un climat sain dans mon école Pour assurer le fonctionnement	<i>Geste réparateur logique;</i> <i>Reprise de temps, si perte de temps;</i>
3 Je prends soin du matériel et de l'environnement.	J'utilise le matériel tel que demandé tant dans l'école que dans la cour. Je jette mes déchets dans les poubelles.	Pour avoir, en tout temps, le matériel nécessaire pour apprendre, jouer et me sentir bien dans mon école Pour maximiser mes apprentissages	<i>Contrat d'engagement;</i> <i>Système de motivation;</i> <i>Modelage;</i>
4 Je circule calmement et j'agis de façon sécuritaire.	Lorsque je circule dans l'école sur les heures de classe, je le fais en marchant et en silence. Je respecte les limites de la cour. Au premier carillon, je cesse de jouer et je me dirige vers l'entrée. Au deuxième carillon, je suis prêt à entrer dans l'école.	Pour assurer ma sécurité et celles des autres Pour assurer un climat de travail Pour assurer le fonctionnement Pour éviter de perdre du temps	<i>Appelle ou rencontre des parents;</i>



Manquements majeurs : nos interdits!

D'autre part, un **manquement majeur** constitue une atteinte grave au bien-être physique ou psychologique d'une personne. C'est un geste dangereux pour soi, les autres ou l'environnement. Il s'agit ici de livrer un message clair à savoir que ces comportements sont **dangereux et/ou inacceptables**.

L'encadrement de ce type de manquement consiste en la mise en place **d'un arrêt d'agir immédiat** pour l'élève (ex : les comportements compromettent sa sécurité et/ou celle de son entourage immédiat, démontrer une attitude inacceptable). Ce type de manquement nécessite une intervention rapide qui envoie un signal à l'élève.

Exemples de manquements majeurs	Interventions
<ul style="list-style-type: none"> • Violence (ex : bataille, cogner, frapper, coups de pied); • Agression (attaquer, lancer des objets, mordre, cracher, griffer dans le but de blesser); • Impolitesse grave (insulter, sacrer envers une autre personne, ridiculiser, être insolent) • Intimidation, taxage • Vol, vandalisme; • Fugue; • Refus persistant d'obéir à la demande d'un membre du personnel et qui a un impact sur la sécurité. 	<p>Le choix de l'intervention est fait en tenant compte de la gravité, la durée, la fréquence, l'étendue, la dangerosité, la légalité du comportement, de l'impact sur la ou les victimes. Cette décision est prise par l'équipe d'intervenants gravitant autour de l'élève ou des élèves concernés.</p> <p>Le choix tient compte également de l'âge, de la maturité et de l'aptitude de l'élève à comprendre la nature de ses actes.</p> <p>Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Arrêt d'agir; • Retrait; • Appel téléphonique aux parents; • Rencontre avec la direction accompagnée ou non des parents; • Suspension interne ou externe; • Plan d'intervention; • Soutien individuel à fréquence rapprochée.

Définition de la violence et de l'intimidation:

On entend par « violence » : toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. (Loi 56, 2012)

On entend par « intimidation » : tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par **l'inégalité des rapports de force** entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser; (Loi 56, 2012)

Donc l'intimidation, **ce n'est pas** ... un conflit, une simple blague à ton sujet, même si elle te fait de la peine, un surnom moqueur que tes amis emploient pour te taquiner, une chicane ou une bagarre avec un autre élève, un copain qui n'a pas envie de jouer avec toi aujourd'hui ou quelqu'un qui a parlé dans ton dos une fois ou deux!

Quoi qu'il en soit, si votre enfant ne se sent pas bien à l'école compte tenu de ses relations avec ses pairs, il importe qu'un intervenant de l'école soit rapidement avisé pour l'aider à régler la situation.



BIENVENUE À L'ÉCOLE DE CHÂTEAU D'EAU,
AMIS DU CHÂTEAU!